

Un concours d'éloquence destiné aux collégiens et lycéens

Ce concours d'éloquence s'est déroulé le 16 mai 2019 dans la Grand'Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse.



Cet évènement a réuni 7 élèves de 2nde du Lycée Pierre de Fermat, 6 élèves de 4ème du Collège Jean-Pierre Vernant et 1 élève de 4ème du CSES Jean Lagarde.

Des séances de coaching animées par Me Jean-Damien Cazanave et Me Robin Tesseyre ont eu lieu, en amont, au palais de justice.

Puis, le jour J, les participants ont pris la parole durant 3 minutes sur un des deux sujets suivants :

- Faut-il du brio pour briller ?
- Pour convaincre, faut-il parler à voix haute ou le verbe haut ?



Le jury était composé des chefs de juridiction, M. Pouyssegur et M. Alzeari, de deux représentants du barreau de Toulouse, avocats et secrétaires de la conférence, Me Cazanave et Me Boucher ainsi que de Mme Gaillet, professeur de droit public et directrice du Collège Supérieur de Droit représentant le Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques.

Après en avoir délibéré, le jury a établi le palmarès des gagnants du concours et a attribué un prix d'éloquence aux candidats qui se sont distingués par la qualité de leur discours. Ainsi, ont été nommés lauréats du concours :

- M. Paul Chambon et M. Zakary Carrere (1er prix)
- M. Leny Ait Mahieddine (2ème prix)
- Melle Emeraude Wolf (3ème prix)
- Melle Charlotte Ceugniet et M. Hugo Touzot (mention spéciale)

